



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_13
GARANTIE D'EMPRUNT – ALTER PUBLIC – OPERATION D'AMENAGEMENT DU
QUARTIER BELLEVUE II A MARIGNE**

L'an deux mil vingt-six, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :42
Conseillers présents :31
Pouvoir(s) :3
Votants :34

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlene, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne, NOILOU Jean-Claude, JOUANNEAU-FERRON Laetitia,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

BASTARD Estelle

DELIBERATION N°DCM2026_13
Garantie d'emprunt – Alter Public – Opération d'aménagement du quartier
Bellevue II à Marigné

Rapporteur : Dominique FOUIN

Alter Public, entreprise publique locale spécialisée dans l'ingénierie et l'aménagement, sollicite la commune pour la garantie d'un emprunt nécessaire au financement de l'opération d'aménagement du quartier Bellevue II situé sur la commune déléguée de Marigné.

Conformément au code général des collectivités territoriales, une collectivité territoriale peut accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux.

Le fait de se porter garant projet facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

Pour cette opération, Alter Public sollicite auprès de la commune, une garantie à hauteur de 80 % d'un emprunt contracté auprès de la Banque Populaire Grand Ouest pour un montant de 300 000 €. Les conditions de cet emprunt sont définies ci-dessous :

EMPRUNTEUR	ALTER PUBLIC
OBJET	Concession d'aménagement quartier Bellevue II à Marigné
MONTANT DU PROJET	300 000 €
MONTANT DU FINANCEMENT	300 000 €
NATURE DU FINANCEMENT	PRET MOYEN TERME AMORTISSABLE
DUREE	5 ans
AMORTISSEMENT	TRIMESTRIEL
TAUX NOMINAL FIXE	3.66 % taux fixe
FRAIS DE DOSSIER* Hors cout de(s) garantie(s)	0,20% du montant emprunté
GARANTIE et CLAUSES	Caution de la collectivité Les Hauts d'Anjou à hauteur de 80 %
Condition(s) suspensive(s)	Réception du PV de délibération de la collectivité autorisant la garantie
Conditions Particulières	IRA 5% du CRD

Vu les articles L 2252-1 à L 2252-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de Alter Public,
Vu le contrat de crédit entre la Banque Populaire Grand Ouest comme prêteur et la SARL Alter Public comme emprunteur ci-annexé,
Vu l'acte de cautionnement ci-annexé,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

DELIBERATION N°DCM2026_13
GARANTIE D'EMPRUNT – ALTER PUBLIC – OPERATION D'AMENAGEMENT DU
QUARTIER BELLEVUE II A MARIGNE

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 049-200084903-20260217-DCM2026_13-DE



Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder à la société Alter Public la garantie communale à hauteur de 80 % de l'emprunt contracté auprès de la Banque Populaire Grand Ouest pour un montant de 300 000 € dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier Bellevue II situé sur la commune déléguée de Marigné dont les caractéristiques sont les suivantes :

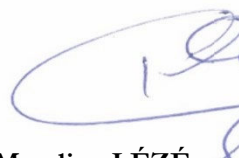
EMPRUNTEUR	ALTER PUBLIC
OBJET	Concession d'aménagement quartier Bellevue II à Marigné
MONTANT DU PROJET	300 000 €
MONTANT DU FINANCEMENT	300 000 €
NATURE DU FINANCEMENT	PRET MOYEN TERME AMORTISSABLE
DUREE	5 ans
AMORTISSEMENT	TRIMESTRIEL
TAUX NOMINAL FIXE	3.66 % taux fixe
FRAIS DE DOSSIER* Hors cout de(s) garantie(s)	0,20% du montant emprunté
GARANTIE et CLAUSES	Caution de la collectivité Les Hauts d'Anjou à hauteur de 80 %
Condition(s) suspensive(s)	Réception du PV de délibération de la collectivité autorisant la garantie
Conditions Particulières	IRA 5% du CRD

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte de cautionnement solidaire relatif à ce contrat de prêt ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 février 2026


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 février 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 février 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécoeurs citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecoeurs.fr>.